

Blois, le 10 avril 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Point de situation suite à l'incendie de l'usine Aalberts (Cormenon)

Le samedi 24 février 2024, un incendie s'est déclaré dans les ateliers de l'usine AALBERTS située à Cormenon.

A la suite de l'arrêté préfectoral n°41-2024-02-27-0001 imposant des prescriptions de mise en sécurité et des mesures immédiates prises à titre conservatoire à la société AALBERTS SUR-FACE TECHNOLOGIES, le sous-préfet de Vendôme a réuni le 13 mars et à nouveau le 5 avril les services de l'État, les maires des communes de Mondoubleau, Cormenon et Choue ainsi que les directeurs de l'entreprise AALBERTS.

Les premiers résultats des analyses effectuées sur les végétaux et les produits de consommation issus des animaux montrent une conformité par rapport aux seuils réglementaires.

Concernant la présence éventuelle d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), de dioxines et de métaux dans les différents points de prélèvements fixés par l'arrêté, les résultats transmis ce jour par l'exploitant sont en cours d'analyse.

Les mesures d'encadrement des activités susceptibles d'avoir été affectées restent à ce jour en vigueur.